

# Le drame des « disparus » argentins

La visite que la commission d'enquête de l'Organisation des Etats américains doit effectuer en Argentine à partir du 6 septembre suscite plus d'inquiétude que d'espoir chez les défenseurs des droits de l'homme. Les délégués de l'O.E.A. sont préoccupés au premier chef par la question des « disparus » ; or plusieurs faits récents incitent à penser que les

autorités argentines ont entrepris de « régler » l'affaire à leur façon avant même l'arrivée de la commission.

M. Bernard Stasi, président du groupe Interparlementaire sur les droits de l'homme à l'Assemblée nationale, vient d'indiquer à Genève sa crainte que les personnes portées « disparues » et encore en vie ne soient exécutées afin que les enquêteurs de l'O.E.A. ne puissent trouver aucune trace des atrocités commises par les organisations paramilitaires depuis le coup d'Etat militaire de 1976.

Les propos tenus en mai dernier par le général Viola ne sont pas faits pour rassurer. Le

commandant en chef de l'armée de terre avait en effet employé, à propos des « disparus », l'expression cynique « absents pour toujours ». Le 10 août, la police perquisitionnait dans les locaux de trois organisations de défense des droits de l'homme à Buenos-Aires, emportant des dossiers constitués sur cinq mille cas de disparition. Enfin, le 22 août, le ministre de l'intérieur, le général Harguindeguy, révélait l'existence de deux projets de loi tendant à régler les difficultés juridiques posées par le sort des « disparus ». Ceux-ci seraient considérés comme « décédés » passé un délai de quatre-vingt-dix jours, et les membres survivants de leurs

familles pourraient bénéficier des pensions auxquelles ils auraient éventuellement droit. Dans ce climat, la décision du président Videla de créer une commission interministérielle sur la « sécurité des personnes » apparaît comme une mascarade.

Préoccupée à juste titre par le drame des réfugiés de l'Asie du a quelque peu oublié ces derniers temps les angoisses que connaissent d'innombrables familles argentines sans nouvelles, souvent depuis plusieurs années, d'un des leurs, enlevé clandestinement par des policiers ou des militaires. Les organisations internationales fournissent le chiffre de vingt mille cas ; de nouvelles dis-

paritions sont encore signalées chaque jour, même si l'ampleur globale de la répression tend, semble-t-il, à diminuer, les activités de l'extrême gauche étant sérieusement ralenties. Les polices d'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay continuent, d'autre part, à collaborer pour traquer les réfugiés politiques qui croient se mettre à l'abri en passant une frontière. Des enfants, enlevés en même temps que leurs parents uruguayens en Argentine, ont été retrouvés adoptés... au Chili.

Les Etats-Unis, qui n'apportent plus d'aide officielle à l'Argentine, n'ont pas hésité à charger publiquement leur ambassadeur à Buenos-Aires de vérifier les accusations portées par les organisations humanitaires, notamment en ce qui concerne l'élimination des « disparus ». En revanche, Cuba et l'U.R.S.S., qui entretiennent d'excellentes relations commerciales avec l'Argentine, ont évité jusqu'ici d'évoquer des questions embarrassantes. Le délégué soviétique, qui avait fait obstacle, en 1978, à l'étude du cas argentin par la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, ne semble cependant pas en mesure de recommencer la même opération cette année. La France a accompli discrètement des démarches auprès des autorités à propos de plusieurs cas individuels, mais n'a rien fait qui puisse mettre en péril les contrats, notamment d'armement, passés avec Buenos-Aires. Une ressortissante française, Mme Françoise Dauthier, disparue depuis le 21 novembre 1977, a pourtant été récemment aperçue dans un camp de détention clandestin près de la capitale.